

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20 JUN 2024

ID : 033-213304470-20240612-036_2024-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 036-2024

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

OBJET :

SERVITUDE DE PASSAGE
SDEEG - réseau

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Gilles MAGARDEAU (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), Mme Marie-José TERRIEN (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de convention de servitude transmise par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde).

Cette demande concerne une servitude de réseau sur le terrain communal cadastré E n°312 – le Bourg Est, afin d'y implanter un poteau supplémentaire et de faire passer les conducteurs aériens en fils torsadés au-dessus de ladite parcelle sur une longueur totale d'environ 58 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 VOTES – 17 POUR :

- **Approuve** la convention de servitude de réseau sur la parcelle cadastrée E n° 312 pour l'implantation d'un poteau et de ligne électrique, comme ci-dessus indiqué.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.
- **Charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert